

**Séance du Conseil de Ville
du 31 mai 2021, à 19 heures
Halle des Expositions - Procès-verbal no 04 / 2021**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 3 du 26 avril 2021
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Belway Gherghis, ainsi que ses fils Amanuel, Adonay et Nazrawi Gherghis
 - M. Elvis Krasniqi
 - M. Daniil Mashinin
 - Mme Polina Mashinina
 - Mme Maud Maria Cornelia Nijland
 - M. Marco Prunotto
 - M. Sebastiao Mauro Ramos Victor
6. Rapport d'activités 2019 de la Commission de gestion et de vérification des comptes
7. Modification des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED)
8. Crédit-cadre 2021-2024 de Fr. 1'720'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie
9. Crédit d'investissement de Fr. 998'000.- pour l'aménagement d'un giratoire à la jonction de la route de la Communance et de la rue Robert-Caze
10. Crédit d'études de Fr. 220'000.- pour la création d'une liaison de mobilité douce à l'entrée sud-est de Delémont au sud des voies correspondant aux mesures d'agglomération 1.14a, 2.14c et 3.02a
11. Développement de l'interpellation 3.02/21 - "Pléthore d'appartements à Delémont : répondre aux besoins ou fuite en avant ?", PLR, M. Michel Friche
12. Développement du postulat 4.03/21 - "Pour une école à journée continue", PS, Mme Gaëlle Frossard
13. Développement de la motion 5.03/21 - "Plan d'aménagement local "Delémont, Cap sur 2030" un bilan", PLR, M. Pierre Chételat
14. Réponse au postulat 4.04/20 - "Réviser le règlement du marché delémontain", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner
15. Réponse à la motion 5.12/20 - "Clair-Logis en mains publiques", PS, M. Marc Ribeaud
16. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Florine Jardin, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents, en excusant l'absence de M. Ernest Borruat pour raison de santé. De plus, elle souhaite la bienvenue à Mme Zoé Scrima, suppléante du groupe PCSI qui siège pour la première fois, de même qu'à M. Pierre Xavier Meury, nouveau suppléant PLR qui a siégé pour le groupe PLR lors de la séance précédente. De plus, elle indique l'installation de la *Servante* au milieu de la salle, projet de médiation mis sur pied par le Théâtre du Jura avant son ouverture. Après avoir circulé dans différents lieux jurassiens, elle éclairera la scène du théâtre. Une photo sera prise et diffusée sur les réseaux sociaux. En dernier lieu, Mme Jardin précise que le flyer déposé sur les tables découle de l'action caritative *Pédaler pour aider* pour collecter des dons en faveur de Fragile Jura, œuvrant pour les personnes traumatisées cérébrales.

2. **APPEL**

38 membres sont présents.

Conseil de Ville

Mme Florine **Jardin**, présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 1^{ère} vice-présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 2^e vice-président, M. Pascal **Domont**, scrutateur, Mme Magali **Rohner**, scrutatrice.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Vincent **Nicoulin**, Pauline **Rais**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés

Mme Camille Borruat est remplacée par M. Grégoire **Mertenat**
 Mme Sophie Chevrey-Schaller est remplacée par Mme Zoé **Scrima**
 M. Patrick Claude est remplacé par M. Jean-François **Gigon**
 M. Grégoire Monin est remplacé par M. Maël **Bourquard**

Sont excusés

Mme, M., Iskander Ali, Célien Milani, Chloé Parrat.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Est excusé

M. Ernest Borruat, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 3 DU 26 AVRIL 2021

Le procès-verbal no 3 du 26 avril 2021 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Agnès Maeder, PS, vu le futur déménagement de l'Office du tourisme sur le site du Théâtre du Jura, demande si une analyse des visites et des demandes de renseignement au bureau actuel existe, rendant la nouvelle localisation plus appropriée que la place de la Gare. Le Conseil communal a-t-il été consulté à ce sujet ?

M. Claude Schluchter indique que l'institution n'a pas l'obligation de consulter la Ville dans ce dossier. Par ailleurs, il rapporte que le bureau d'accueil de la gare a connu ces deux dernières années une baisse de fréquentation de 20 %, ce qui l'a incité à envisager la mise en commun de locaux et de ressources humaines. Une recherche de synergies avec le Théâtre du Jura a donc été menée, la future infrastructure se situant entre la Vieille Ville et la gare. La nouvelle localisation du bureau de Jura Tourisme assurera des heures d'ouverture plus larges.

Mme Agnès Maeder est partiellement satisfaite.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, dans le cadre d'une analyse menée par l'Office cantonal de l'environnement sur les micropolluants dans les eaux souterraines, informe que la moitié des échantillons accusent la présence d'au moins un micropolluant. Aussi, il souhaite savoir si l'analyse a révélé la présence de micropolluants parmi les quatre sources delémontaines testées.

Mme Murielle Macchi-Berdar met en exergue les analyses de mars 2021, indiquant qu'aucune substance nocive ne dépassait les concentrations autorisées dans l'eau de boisson ; au contraire, elles révèlent des quantités largement inférieures aux valeurs limites. En cas de quantités en dessous de la valeur limite mais quand même élevées, les eaux de plusieurs sources sont mélangées pour abaisser les teneurs en micropolluants et suivies d'un contrôle. Pour rappel, l'eau de source de Delémont ne nécessite aucun

traitement pour être potable mais est très surveillée. Dans le cas d'une éventuelle pollution, une procédure ad hoc existe pour protéger la population. Du reste, des prélèvements sont régulièrement effectués dans les sources pour être analysés.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite connaître les résultats de la collecte de pesticides provenant des ménages jurassiens, action cantonale à laquelle la Ville a participé. D'autre part, vu la pollution que peut provoquer une infime quantité de pesticides, le Conseil communal entend-il inciter à renoncer à l'utilisation de pesticides, y compris dans les jardins potagers privés ou familiaux ?

Mme Murielle Macchi-Berdat rappelle qu'à la suite du postulat 4.07/16 - "Delémont, une ville zéro pesticide : c'est possible !", le Conseil communal a mis en œuvre des mesures pour atteindre ce but, même si certaines interventions impliquent le recours à des produits biologiques. Ainsi, de manière générale, l'usage des pesticides a été supprimé. Concernant les jardins familiaux, le contrat de bail actuel est en cours de révision et pourrait contenir des clauses particulières (entretien régulier y compris désherbage, emplacement des composts, dépôt de fumier interdit et recours aux produits phytosanitaires auxiliaires figurant sur la liste positive ad hoc de www.fibl.org). La Ville sensibilise la population par la promotion du guide *Jardin vivant* (www.jura.ch/jardinsvivants) et la collecte de pesticides a été très positive.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, s'étonne que Delémont s'approvisionne en pellets dans le canton de Soleure, alors qu'une entreprise ajolote peut en fournir. Quelles sont les raisons de ce choix ?

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que la Ville a conclu en son temps un contrat d'approvisionnement avec l'entreprise AEK pour des questions financières. A ce jour, lors des appels d'offres, un approvisionnement plus efficient en CO₂ revêt une importance plus grande, avec des critères de durabilité environnementaux et sociaux. Une rencontre avec la société Pellets du Jura aura prochainement lieu afin d'évaluer ses produits. Dans tous les cas, la Ville est soumise aux appels d'offres selon les règles des marchés publics.

Mme Magali Rohner est satisfaite.

M. Michel Friche, PLR, signale des manquements dans l'utilisation des terrains synthétiques. S'ils nécessitent un entretien régulier pour garantir leur qualité et leur durabilité, ils requièrent également des conditions d'utilisation strictes. Considérant l'investissement consenti par la Commune, M. Friche demande si un règlement d'utilisation a été élaboré à l'intention des utilisateurs et quelle instance communale se charge de son application. De plus, qui est responsable de la planification d'utilisation de ces nouvelles installations ?

M. Claude Schluchter s'étonne des propos de M. Friche dont son département n'est pas nanti. En revanche, si le règlement d'utilisation sera validé par le Conseil communal prochainement, les utilisateurs ont reçu des directives. Son département est responsable de l'infrastructure et en donne l'accès.

M. Michel Friche est partiellement satisfait.

M. Pascal Domont, PLR, souhaite savoir comment le marché du samedi matin sera organisé une fois les mesures liées au coronavirus supprimées. A son sens, la situation actuelle n'est pas idéale pour les personnes à mobilité réduite notamment, en raison des stands largement espacés et des rues pavées. Par ailleurs, la rue de l'Hôpital est bouclée, engendrant des difficultés de parcage et des contrôles par Securitas. De plus, l'accessibilité aux commerces est réduite.

M. Damien Chappuis, maire, indique que l'organisation actuelle engendre des satisfactions et des mécontentements. La formule actuelle est un test pour déterminer si la manifestation sera maintenue sous sa forme actuelle. Le Conseil communal a la volonté de réunir prochainement les maraîchers, les forains, les commerçants, éventuellement les habitants de la Vieille Ville, pour pouvoir tirer un bilan de cette organisation.

M. Pascal Domont est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, indique que, dans le cadre d'une procédure de naturalisation, chaque requérant est invité à un entretien oral et doit répondre à un questionnaire écrit comportant 42 points portant sur les connaissances de la Suisse et du Canton du Jura. La Confédération met une brochure à disposition sur son site internet, alors que le Canton ne dispose d'aucune documentation, ce qui rend la préparation difficile. Comment les candidats peuvent-ils se préparer ? La Ville pourrait-elle mettre sur pied une commission de bénévoles, formée d'anciens politiciens, pour les soutenir ?

Mme Esther Gelso informe qu'Avenir Formation offre une préparation à la naturalisation sous forme de cours, avec tests d'autoévaluation. Des bénévoles peuvent effectivement proposer leur aide, sans le concours de la Commune à l'heure actuelle, l'examen étant mis sur pied par le Canton. Pour sa part, la Ville rembourse la moitié des cours Communica.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, souhaite savoir pourquoi l'Apéroule n'a pas rouvert dans les Jardins du Château.

M. Claude Schluchter n'en connaît pas les raisons. Toutefois, il relève que l'association doit faire chaque année une demande d'autorisation pour installer sa terrasse. Il se renseignera à ce sujet, sachant qu'aucun problème n'est à relever.

Mme Céline Robert-Charrue Linder est satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC, souligne que la mise en conformité de la place de compostage de Delémont doit intervenir au plus tard fin 2021, comme le préconise la loi sur la protection des eaux. Aussi, elle souhaite savoir à quel endroit les citoyens pourront déposer leurs déchets verts encombrants et connaître les démarches que le Conseil communal entreprendra pour 2022.

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que l'Exécutif, conscient de cette échéance, dispose d'une dérogation, vu le projet de déchèterie. La collecte porte-à-porte se poursuivra et les citoyens pourront apporter leurs déchets verts à la déchèterie ou à la future centrale de biogaz de Courtemelon.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Jean-François Gigon, PDC-JDC, relève que les panneaux d'affichage installés aux entrées de la ville ne font pas l'objet d'un entretien et d'une actualisation. Aujourd'hui, différents moyens multimédia existent, comme les panneaux d'informations LED servant à la promotion de la vie culturelle, associative, sportive ou à un affichage de brèves informations utiles. M. Gigon demande au Conseil communal s'il accorde une attention aux panneaux actuels et sur leur évolution.

M. Claude Schluchter indique qu'un groupe de travail planche sur ce dossier et réfléchit aux informations à faire paraître et aux emplacements des futures bornes interactives. La planification financière prévoit d'ailleurs Fr. 250'000.- pour ces panneaux. A noter qu'en matière informatique, l'évolution est très rapide et rend la solution LED pas forcément la plus actuelle. L'Exécutif soumettra un crédit ad hoc probablement d'ici à la fin de l'année.

M. Jean-François Gigon est satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, revient sur les contrôles techniques effectués par la Police cantonale sur des véhicules pour repérer des véhicules non conformes à la législation en vigueur. Les deux premières opérations ont révélé qu'un tiers des automobilistes interpellés ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation pour non-conformité en matière de bruit notamment. Aussi, M. Bourquard demande si la Police municipale mènera des campagnes de contrôle et de sensibilisation à Delémont pour limiter, voire exclure ce type de tapage diurne et nocturne.

M. Damien Chappuis, maire, indique que les agents de la Ville ont pris part aux contrôles cantonaux réalisés à Delémont. En dehors de ces contrôles, la Police municipale a dénoncé plusieurs infractions auprès du Ministère public et de l'Office des véhicules. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation a eu lieu sur le plan national en avril 2021 et pourrait être reprise par des associations, comme le TCS notamment. Un relais pourrait se faire par le site internet et le *Delémont.ch*. A noter que de nombreux contrevenants résident hors de la région.

M. Maël Bourquard est satisfait.

Mme Pauline Rais, PCSI, rapporte qu'à compter du 31 mai 2021, le Conseil fédéral a rendu le télétravail non obligatoire pour les entreprises proposant un dépistage régulier de leurs employés, estimant cette mesure appropriée pour les citoyens et le personnel communal. Quelle mesure la Ville entend-elle mettre en place en lien avec cet assouplissement du télétravail ? Des tests de dépistage sont-ils prévus pour les employés communaux, sous quelle forme et à quel coût ?

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que certains services ont poursuivi leurs activités dans les bureaux. Pour ceux dont le télétravail prend fin, le Conseil communal renonce à mettre en place des dépistages systématiques pour tous les collaborateurs, contrairement à certaines unités comme la Maison de l'Enfance,

qui connaît beaucoup de va-et-vient. Les coûts de cette opération sont pour l'heure inconnus. Quant au télétravail, il pourrait faire l'objet d'une promotion par le Conseil communal, selon des règles à déterminer. Pour ce domaine aussi, les coûts doivent être déterminés, de même que les économies découlant de la libération de places de travail.

Mme Pauline Rais est satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Belway Gherghis, ainsi que ses fils Amanuel, Adonay et Nazrawi Gherghis**
- **M. Elvis Krasniqi**
- **M. Daniil Mashinin**
- **Mme Polina Mashinina**
- **Mme Maud Maria Cornelia Nijland**
- **M. Marco Prunotto**
- **M. Sebastiao Mauro Ramos Victor**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES**

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, relève les démissions au sein de cet organe, notamment de la secrétaire, Mme Atike Loshaj, remplacée par Mme Catherine Friedli, et de M. Pierluigi Fedele, remplacé par Mme Magali Rohner, qu'il remercie. M. Chételat indique que cette commission, par l'intermédiaire de ses membres, est à l'écoute du Conseil de Ville et il remercie l'Exécutif, l'Administration communale et les organes externes pour leur collaboration, de même que les commissaires pour leur engagement dans ce cadre.

7. **MODIFICATION DES STATUTS DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT (FRED)**

M. Alexandre Kaiser, PCSI, quitte la salle étant donné qu'il fait partie du personnel communal.

M. Damien Chappuis, maire, passe en revue les modifications proposées. Pour information, il précise que, dans un premier temps, le comité du FRED souhaitait une modification de l'article 16 alinéa 4 en proposant que la répartition des cotisations entre cotisation épargne et cotisation supplémentaire soit de sa compétence, ce à quoi la CGVC s'est opposée pour la maintenir en mains du Conseil de Ville. Ce refus a incité le Conseil communal à retirer cette modification, ce qui implique que le Législatif doit se prononcer sur les cotisations d'épargne et les cotisations supplémentaires. En effet, suivant les recommandations de l'actuaire, l'Exécutif suggère de baisser les cotisations supplémentaires de 3 % à 2.5 % et de les répartir dans les cotisations épargne (0.25 % côté employeur et 0.25 % côté employé). La tranche d'âge 18-24 ans ne subit aucun changement.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la CGVC, regrette la proposition d'accroître la part d'épargne qu'on économise sur le risque, étant donné que la commission n'en a pas été nantie. Dans son statut de membre du PLR, il déplore également que le Conseil de Ville n'ait pas pu débattre auparavant de cette modification proposée par le nouvel actuaire, qui estime la part de risque moins élevée. Si cette diminution pourrait engendrer une économie pour la collectivité, ce à quoi le PLR est favorable, le Comité a décidé de maintenir les coûts pour les collectivités mais d'épargner davantage pour les employés. Il propose de refuser les modifications présentées dans le tableau et d'en débattre dans le cadre d'une commission.

Mme Annie Schneider, PS, rapporte que son groupe accepte les modifications proposées, en particulier celle relative à la compétence du Conseil de Ville en matière de cotisation totale de l'employeur.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, invite M. Chételat à préciser son point de vue, vu les conséquences de cette décision à long terme.

M. Pierre Chételat, PLR, indique qu'en matière de cotisation, employés et employeurs paient une part uniquement pour du risque, que le Conseil communal propose de diminuer de 3 % à 2.5 %. La différence de 0.5 % serait affectée à l'épargne. Toutefois, si la part de risque devait augmenter à l'avenir, elle impliquerait une diminution de l'épargne des employés, ce qui devrait leur être clairement expliqué. De plus, la

soumission de cette proposition, par le Conseil communal, au Législatif sans autre débat préalable, lui semble quelque peu cavalière.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, se rallie à la position de M. Chételat. Cette question sensible aurait dû être débattue par une commission. Aussi, il se demande si cet objet peut être reporté à la prochaine séance, afin que la Commission des finances ou la CGVC puisse renseigner le Conseil de Ville.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle qu'à plusieurs reprises, il a souhaité présenter cet objet à la CGVC, dont la position a fait l'objet de plusieurs rappels. Par ailleurs, ces modifications statutaires interviendront avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 et doivent être présentées aux employeurs et aux employés. L'Exécutif a suivi l'avis de la CGVC en retirant la modification de l'article 16 alinéa 4, laissant ainsi la compétence au Conseil de Ville de répartir les cotisations entre cotisation épargne et cotisation supplémentaire. A ce stade, il appartient au Conseil de Ville de débattre et de trancher. Si cet objet devait subir un report, le Conseil communal ne changerait aucun élément de son message.

M. Marc Ribeaud, PS, indique que la CGVC a en effet pu prendre connaissance du tableau et qu'elle l'a validé. A titre personnel, il estime que la proposition du Conseil communal représentait un moyen préventif de parer à une diminution des retraites. Comme le Conseil de Ville possède ce message depuis 20 jours, il ne devrait pas reporter ce point.

M. Damien Chappuis, maire, répète que même si l'Exécutif retire sa proposition de modifier l'article 16 alinéa 4, le Conseil de Ville doit formellement se prononcer sur les taux de cotisation 2021.

M. Pierre Chételat, PLR, réitère sa proposition de maintenir le tableau actuel. Toutefois, il n'est pas certain qu'une baisse du taux de 3 % à 2.5 %, qu'il accepte, génère une économie pour les employeurs et les employés.

Mme Laurence Studer, UDC, craint que le Législatif ne bénéficie pas d'informations suffisantes et demande un complément.

M. Damien Chappuis, maire, est d'avis que la proposition de M. Chételat fausse la compréhension. En effet, elle consiste plutôt à baisser les cotisations supplémentaires de 3 % à 2.5 % (tableau en page 3) sans les répercuter sur les cotisations d'épargne pour procurer une économie de 0.25 % du côté de l'employeur et du côté de l'employé.

M. Pierre Chételat, PLR, confirme la formulation de M. Chappuis. En effet, si les cotisations supplémentaires devaient ultérieurement augmenter, cela impliquerait une explication compliquée aux salariés.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal maintient sa proposition.

Mme Florine Jardin, présidente, suspend la séance.

M. Pierre Chételat, PLR, présente ses excuses car la CGVC a bien statué sur le tableau. Toutefois, la modification des taux de cotisation n'impliquera aucune économie. De plus, toute hausse nécessiterait une explication aux employés car elle diminuerait leur épargne. C'est la raison pour laquelle il suggère que la diminution de la part de risque représente une économie pour les collectivités, ce à quoi certaines communes affiliées sont favorables.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, estime cette proposition mauvaise, vu que les rentes sont toujours menacées.

DECISION : la modification proposée par M. Pierre Chételat de diminuer de 0.5 % la part risque comme préconisé par l'actuaire sans la répercuter sur l'épargne est refusée par 23 voix contre 12.

DECISION : la modification des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) est acceptée par 27 voix contre 9.

8. **CRÉDIT-CADRE 2021-2024 DE FR. 1'720'000.- POUR L'ENTRETIEN ET L'ADAPTATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE SPORTIF DE LA BLANCHERIE**

M. Claude Schluchter met en exergue l'importance de l'infrastructure pour l'activité sportive de la jeunesse, pour les sociétés locales et pour les concitoyens. Les salles de gymnastique et la piscine ont été construites il y a 40 ans, et le stade cinq ans plus tard. Le budget de fonctionnement permet de maintenir l'état des installations sans pouvoir remplacer les éléments désuets ou en fin de vie ni assurer des conditions de travail et d'utilisation en relation avec les exigences et les pratiques actuelles. Ces 20 dernières années, des crédits

ont permis d'entretenir, d'adapter et de mettre en valeur le centre grâce à l'attention portée par les Autorités à sa préservation. M. Schluchter invite donc à accepter ce crédit d'entretien et d'adaptation pour les quatre prochaines années.

M. Laurent Crevoisier, PS, relève l'entretien conséquent généré entre autres pour respecter les normes en vigueur. Son groupe l'acceptera mais il planche sur une intervention demandant une analyse des coûts et recettes spécifiques de l'infrastructure.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, est favorable au maintien et à l'adaptation des installations en faveur des sportifs et de la jeunesse, de même qu'à la création de nouvelles infrastructures. Estimant cette dépense nécessaire, son groupe l'acceptera.

M. Pierre Chételat, PLR, se dit surpris de ce message en vue de travaux urgents, alors que le crédit-cadre précédent a été prolongé de plusieurs années. Il qualifie cette démarche de tactique de Sioux pour mettre le Législatif devant le fait accompli, ce qu'il regrette. A son sens, le Conseil communal a présenté des comptes équilibrés pour engager plus de personnel et proposera sous peu un crédit supplémentaire pour assainir et améliorer le site. Une réflexion globale s'impose avec les acteurs et les communes de la couronne pour étudier toutes les possibilités. De plus, M. Chételat souhaiterait connaître la répartition des frais entre communes. Considérant le Centre sportif comme étant indispensable pour la population, le groupe PLR acceptera ce crédit tout en regrettant sa présentation aussi tardive.

M. Claude Schluchter réfute toute manipulation de la part du Conseil communal. L'installation mérite un entretien vu son âge. L'investissement concerne quelque Fr. 420'000.- par année pour réaliser les travaux de maintenance et d'adaptation énumérés dans le message, afin que ce centre reste en bon état grâce à la poursuite des actions menées jusqu'à présent.

M. Pierre Chételat, PLR, répète qu'il est favorable au crédit tout en regrettant que l'investissement précédent ait été prolongé jusqu'en 2020, ce qui rend les travaux urgents. De plus, l'Exécutif informe déjà d'un futur crédit au sujet duquel il souhaiterait plus d'informations et une réflexion préalable. Les installations supplémentaires prévues procureront-elles des rentrées financières supplémentaires ? En dernier lieu, il souhaite connaître la répartition des charges entre communes. Accepteront-elles de participer à cet investissement ?

M. Claude Schluchter indique que le crédit supplémentaire concerne des mesures d'investissement, sans nouveau bassin, comme par exemple un réaménagement de l'accueil, du restaurant et de ses abords. Quant aux charges, elles sont réparties entre communes selon une ordonnance arrêtée par le Gouvernement que M. Chételat, en sa qualité de parlementaire cantonal, peut se procurer.

DECISION : le crédit-cadre 2021-2024 de Fr. 1'720'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie est accepté à la majorité évidente.

9. **CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 998'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE À LA JONCTION DE LA ROUTE DE LA COMMUNANCE ET DE LA RUE ROBERT-CAZE**

M. Damien Chappuis, maire, indique que le giratoire prévu est stratégique pour la ville et son développement économique et répondra à des objectifs fixés dans le projet d'agglomération (PA) 3 et dans le plan directeur Communance sud, avec une desserte de qualité en termes de transports publics et de mobilité douce, une possibilité de rebroussement pour les bus et une fluidification du trafic. Ce crédit permettra l'obtention de subventions estimées à quelque Fr. 100'000.- de la Confédération et du Canton. La zone de la Communance poursuit son développement et les contacts avec les entreprises désirant s'implanter à Delémont sont réguliers. Si les réseaux techniques sont en bon état, ils méritent certains aménagements. Comme l'investissement profitera à l'entreprise Simon & Membrez, elle participera aux coûts des travaux qui pourraient débiter avant l'été 2021 pour s'achever début 2022.

M. Maël Bourquard, PS, relève le coût important de cette réalisation qui sera subventionnée à hauteur de Fr. 100'000.- seulement. La part profitant à l'entreprise Simon & Membrez s'élèvera à quelque Fr. 300'000.-, non subventionnés. Qu'en est-il des alternatives ? Il s'étonne également de la priorisation relative à la réalisation des mesures du projet d'agglomération, pour laquelle la Ville semble peiner à entreprendre celles contenant de vrais enjeux de mobilité douce et de qualité de vie. En ce qui concerne la communication, M. Bourquard est d'avis que les informations transmises dans le message et dans les médias, avec notamment un accent porté sur la mobilité douce, font vraiment penser à de l'écoblanchiment. En effet, ce rond-point servira à fluidifier le trafic des voitures et des camions avant tout. La liberté de vote sera donc de mise pour le groupe socialiste.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, soutenant le projet d'agglomération, informe que ce crédit a suscité de nombreuses interrogations, notamment en termes financiers, malgré les buts décrits. Elle se dit

interpellée par la planification de ce secteur, vu le second giratoire non loin de là. Aucune majorité ne s'est dégagée sur cet objet au sein du groupe PCSI.

M. Damien Chappuis, maire, souligne que la Ville, pour les mesures d'agglomération, ne perçoit pas toujours une subvention de 30 à 35 %. Si le message ne décrit aucune alternative, des études ont été menées par des bureaux spécialisés. Les mesures des PA ne sont pas réalisées dans l'ordre, même si certains sujets sont plus porteurs. A noter encore que la halte CFF à la Communance ne se réalisera pas étant donné que ni le Canton ni les CFF ne veulent consentir aux investissements, d'autant que cet arrêt serait complexe sur le plan technique. En revanche, la question a été abordée de faire déposer les passagers à Courtételle pour qu'ils puissent ensuite se rendre à la Communance grâce aux nouvelles lignes de bus. Cet argument donne encore du poids à l'aménagement du giratoire.

M. Pascal Domont, PLR, est favorable à ce crédit qui poursuit le développement de la zone et la sécurisation des utilisateurs. Il voit dans cet investissement la première étape du futur projet de passage de la route sous les voies CFF, pour remédier à la perturbation du trafic à cet endroit. En dernier lieu, il souhaite que les plans soient accompagnés d'un lien internet facilitant la compréhension des détails.

DECISION : le crédit d'investissement de Fr. 998'000.- pour l'aménagement d'un giratoire à la jonction de la route de la Communance et de la rue Robert-Caze est accepté par 20 voix contre 9.

10. CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 220'000.- POUR LA CRÉATION D'UNE LIAISON DE MOBILITÉ DOUCE À L'ENTRÉE SUD-EST DE DELÉMONT AU SUD DES VOIES CORRESPONDANT AUX MESURES D'AGGLOMÉRATION 1.14A, 2.14C ET 3.02A

Mme Murielle Macchi-Berdat présente ce crédit en précisant que le chemin est encore long jusqu'à la concrétisation des mesures du PA3 permettant la création d'une nouvelle liaison de mobilité douce et routière incluant l'accès par les transports publics pour les liaisons avec le Val Terbi et Courrendlin. Seule la liaison de mobilité douce sera étudiée, en incluant toutes les options, vu que le secteur stratégique Gare sud fait l'objet d'un concours d'idées en urbanisme. Mme Macchi-Berdat relève l'importance stratégique de ce crédit pour le développement harmonieux de l'agglomération, de même que sa complexité vu l'implication des différents réseaux et la collaboration transversale incluant les services cantonaux, de même que les partenaires de l'agglomération, les CFF et les mandataires externes. Cette nouvelle liaison de mobilité douce s'inscrit dans un ensemble de mesures toutes inscrites notamment dans les plans directeurs communaux.

M. Pierre Brulhart, PS, se réjouit de la réalisation de cette étude et des améliorations que les mesures apporteront en direction de l'est et du sud de la ville en matière de mobilité douce. De plus, ces travaux, décrits sur le site de l'agglomération, auraient dû débuter en 2020. Il acceptera donc ce crédit, tout en se demandant si la place réservée aux cyclistes ne devrait pas être encore plus favorisée, notamment la rue Emile-Boéchat, où un trottoir continu et mixte piétons/cyclistes est prévu. Il s'interroge sur l'opportunité de faire cohabiter les cyclistes avec les piétons plutôt qu'avec les automobilistes et souhaite que l'étude examine cette question en prenant en compte la possibilité d'aménager une rue cyclable, où les cyclistes sont prioritaires par rapport aux voitures autorisées à y circuler, comme c'est le cas en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas. M. Brulhart en demande confirmation et rapporte que son groupe acceptera ce crédit.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est favorable au crédit, l'accès cyclable de la ville depuis l'est méritant une amélioration. Toutefois, elle regrette le délai de réalisation qui fait perdurer les difficultés pour la mobilité douce et demande si un aménagement provisoire pourrait être envisagé à l'entrée est de la ville.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, attend cette étude depuis longtemps, estimant qu'emprunter un rond-point pour les cyclistes est dangereux dans ce secteur à grand trafic, raison pour laquelle il est favorable à des actions avant 2025. Quant à la cohabitation des cyclistes et des piétons, elle doit faire l'objet d'une pesée des risques, la circulation sur une route avec les voitures posant plus de problèmes. Disposer de pistes uniquement pour les cyclistes est peut-être un luxe et l'empreinte sur le territoire n'est pas négligeable.

Mme Murielle Macchi-Berdat confirme que l'étude examinera la faisabilité d'une rue cyclable non contenue dans la mesure 1.14a car elle date de plus de 10 ans. Ce concept sera pris en compte également dans le futur plan spécial de Gare sud. Comprenant les soucis exprimés, Mme Macchi-Berdat relève que le périmètre de l'étude ne s'étend pas jusqu'à l'entrée est de Delémont mais la Ville, par la Commission urbanisme et énergie de l'agglomération, pourrait débattre de solutions rapides avec la Commune de Courroux. Le Conseil communal entend se laisser la marge de manœuvre la plus large dans cette étude.

DECISION : le crédit d'études de Fr. 220'000.- pour la création d'une liaison de mobilité douce à l'entrée sud-est de Delémont au sud des voies correspondant aux mesures d'agglomération 1.14a, 2.14c et 3.02a est accepté par 36 voix, sans avis contraire.

11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/21 - "PLÉTHORE D'APPARTEMENTS À DELÉMONT : RÉPONDRE AUX BESOINS OU FUITE EN AVANT ?", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, relaie aux Autorités certaines interrogations de citoyens concernant la construction effrénée de logements actuellement. Il indique que les nombreux chantiers, connus du Conseil communal, offriront de nouveaux appartements à Delémont, ce que connaissent également les communes de la couronne. L'addition des projets immobiliers révèle que prochainement, Delémont et sa couronne proposeront plus de 1'000 nouveaux appartements locatifs ou en PPE. Cette situation interpelle la population qui ne comprend pas le bétonnage exagéré du paysage alors que la Ville veut promouvoir la qualité de vie dans un cadre vert et préservé. Les incidences de ce développement influent également sur les finances communales, en matière d'énergie, d'électricité, de traitement des eaux, d'aménagements routiers ou de trottoirs, notamment. Parallèlement, la démographie stagne (22 nouveaux habitants entre 2014 et 2020). A noter que de nombreux citoyens, faute de terrain disponible, ont construit leur maison familiale ailleurs. Partisan d'un développement urbain harmonieux et équilibré, répondant aux besoins de la population, M. Friche admet la difficulté, pour une collectivité publique, de s'opposer à des permis de construire. Aussi, il souhaite connaître la stratégie de l'Exécutif dans ce contexte. Le déménagement de citoyens dans les villages de la couronne ne fait-il pas craindre de voir de nombreux logements vides à Delémont ces prochaines années ? En dernier lieu, M. Friche suggère de mandater l'Institut du management des villes et du territoire de l'Université de Neuchâtel pour soutenir Delémont en matière de développement urbain.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle la hausse de la population depuis 2009 grâce aux nombreux logements disponibles et aux flux migratoires. La stagnation actuelle s'explique principalement par un solde naturel négatif et la réduction de ces mêmes flux migratoires, qui ne dépendent pas de la politique communale. La situation démographique de Delémont est favorable en comparaison de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds ou Porrentruy. L'agglomération a connu une hausse démographique depuis 2009 et la dynamique qui a suivi a entraîné de nombreux projets immobiliers dans les villages, ce qui affaiblit le développement de Delémont. Concernant le nombre de logements vacants, une forte hausse est prévisible à court terme mais l'offre prévue pour les cinq à dix prochaines années s'équilibrera. A titre de rappel, M. Chappuis indique que 60 appartements annuellement sont nécessaires pour répondre à la demande en situation normale. L'impact sur les finances communales est moins important car les constructions sont axées sur la densification ou l'utilisation de terrains non construits dans le secteur bâti. Elles ne concernent pas de nouveaux lotissements ou de nouvelles zones à bâtir à équiper mais sont très intéressantes au niveau fiscal. Le Conseil communal dispose d'une stratégie claire de développement, contenue dans le PAL. La conception directrice de 2015 prévoit 1'600 à 2'400 habitants supplémentaires d'ici à 2030 et si aujourd'hui les flux ne répondent pas aux attentes, les nouveaux logements et la diversité de l'offre auront un effet attractif dans ce contexte. Pour ces raisons, l'Exécutif n'entend pas mener une nouvelle étude puisque les problématiques démographiques et du logement ont été examinées dans le PAL.

M. Michel Friche, PLR, est partiellement satisfait.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, s'étonne que cette intervention provienne du PLR, parti de l'argent selon lui. A son sens, la construction de bâtiments découle notamment de l'intérêt négatif, incitant les investisseurs à placer des fonds dans ce secteur. Il n'envisage pas que la Ville interfère dans la politique d'investissement des promoteurs et admet que la ville se trouve dans une situation non harmonieuse mais elle pourrait ne pas connaître de grandes constructions ultérieurement. L'interrogation de la population lui paraît cyclique et il relève que Delémont a toujours connu des locaux vides, en Vieille Ville notamment en matière commerciale.

Mme Florine Jardin, présidente, rappelle que la discussion est ouverte uniquement si 10 conseillers de Ville le demandent et, de manière rétroactive, demande si l'ouverture de la discussion est acceptée.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, s'étonne de cette procédure, étant donné que l'interpellation vise à discuter d'un objet.

Mme Florine Jardin, présidente, confirme que le développement d'une interpellation peut être suivi d'une discussion si 10 conseillers de Ville l'acceptent, conformément au règlement. La discussion est ouverte et permettra de répondre aux propos de M. Corbat.

M. Michel Friche, PLR, estime que les éléments exposés par M. Corbat sont connus et rappelle l'inquiétude de la population face à ces nombreuses constructions, qui mérite d'être prise en compte, tout comme le déséquilibre avec la faible croissance démographique de Delémont au contraire des villages voisins. Il ne cherche pas un responsable de ce développement quelque peu exagéré mais plutôt à connaître la façon du Conseil communal d'appréhender cette situation. En dernier lieu, il relève qu'un développement non maîtrisé peut avoir des conséquences négatives.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, se ralliant au constat de M. Friche, estime que la ville connaît une phase de bétonnage découlant en grande partie des intérêts négatifs. La Ville ne peut le maîtriser, d'autant que des promoteurs ont été démarchés hors canton. Selon elle, Delémont disposera non pas de 60 logements supplémentaires par année mais de 300, ce qui augmentera le nombre d'appartements vides, nuisant à l'esthétique de la ville. Les espaces verts sont ainsi réduits, ce qui va à l'encontre de la volonté du Conseil communal de promouvoir la verdure. Mme Rohner se demande même si cette situation relève d'une stratégie délibérée pour remplir les dents creuses pour demander de nouveaux lotissements sur du terrain agricole. Elle espère que tel n'est pas le cas mais invite à renoncer au démarchage et à conserver un plus grand contrôle au travers de règlements pour bénéficier d'une qualité de bâtiments et d'espace urbain adéquate.

Mme Laurence Studer, UDC, rappelle que le PAL tablait sur une augmentation de la population de 1'500-2'000 habitants, qui ne s'est pas produite. Elle s'interroge sur ce que procureront les logements vides, qui nécessitent tout de même des infrastructures et leur entretien. Aux demandes réitérées de la CGVC, la Ville a toujours répondu que le taux de logements vacants à Delémont atteignait 1.08 %.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, regrette les réponses du Conseil communal aux interrogations récurrentes du Législatif. Outre les constructions massives, les annonces pour des appartements pullulent, résultant d'un transfert des appartements anciens dans des neufs. Il invite lui aussi à mener une étude externe hors canton déterminant si le développement actuel est problématique ou non.

M. Jude Schindelholz, PS, s'il admet la préoccupation de la population, n'est pas favorable à une étude, étant donné que la Ville ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour limiter le nombre de logements supplémentaires. A son sens, le risque concerne le bâti ancien qui, s'il n'est pas rénové, aurait un impact négatif. Finalement, M. Schindelholz met en exergue la question des ressources environnementales utilisées pour la construction de ces logements, qui n'est pas abordée.

M. Marc Ribeaud, PS, précise qu'un grand nombre des bâtiments objets de la présente discussion émane de décisions du Législatif, ce qui lui confère une part de responsabilité de la situation actuelle qu'il doit assumer.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, du même avis que M. Ribeaud, précise que le Conseil de Ville s'est basé sur des présentations de beaux projets qui ne le sont en réalité pas selon elle, ce qui induit une méfiance de son groupe. Quant au bâti ancien, il est très peu présent en dehors de la Vieille Ville et elle le déplore. En effet, les anciennes maisons de maître sont souvent remplacées par de grands locatifs.

M. Christophe Badertscher, PS, met en évidence le mauvais bilan des grandes constructions en ce qui concerne les ressources environnementales. A son sens, tant que de tels coûts seront uniquement à la charge de la société et non des promoteurs, la construction aura le pas sur la rénovation. La position de la droite, non favorable à cette mesure, lui semble quelque peu ironique.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, précise qu'une villa génère des coûts de Fr. 30'000.- pour la collectivité en termes de services, contre Fr. 10'000.- pour un appartement. Si esthétiquement une maison entourée d'arbres est plus favorable, la meilleure rentabilité du sol revient à l'immeuble.

M. Michel Friche, PLR, est satisfait de la discussion provoquée par son interpellation. Membre du PLR, il se préoccupe du bien-être des habitants et de leur cadre de vie, bien que conscient que l'imperfection du système. Il appartient aux Autorités communales de chercher à résoudre le problème soulevé avant qu'il ne soit trop tard.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que l'interpellation ne génère aucune obligation. Les revendications doivent faire l'objet d'autres formes d'interventions. Par ailleurs, l'Exécutif est conscient des questions soulevées, parallèlement à la LAT qui a forcé la mise en place de divers éléments dans les communes. Il confirme le choix du Conseil communal de tabler sur une augmentation conséquente de la population d'ici à 2030. Dans ce cadre, le Conseil de Ville sera prochainement saisi d'une modification du règlement sur les constructions, demandant qu'en cas de rénovation ou de construction de bâtiment, les distances aux limites soient plus grandes pour conserver plus de verdure. En dernier lieu, il souligne que le taux de logements vacants atteint non pas 1.08 % mais 1.8 %, basé sur des informations fournies par les services communaux au Canton et à la Confédération. De plus, un appartement vide ne procure en effet aucune rentrée fiscale. Par contre, le travail donné à des entreprises permet d'avoir des recettes.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/21 - "POUR UNE ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE", PS, MME GAËLLE FROSSARD

Mme Gaëlle Frossard, PS, souligne que l'organisation familiale et l'occupation professionnelle des parents sont fortement impactées par les possibilités d'accueil des enfants. Concilier vie professionnelle et familiale

peut se révéler très compliqué pour les raisons suivantes : familles monoparentales, emploi précaire, horaire irrégulier ou non-flexibilité des horaires notamment, questions qu'un accueil parascolaire efficace permet de résoudre. De plus, il offre aux enfants un lieu où ils côtoient d'autres enfants et où ils peuvent profiter d'un repas de midi, faire leurs devoirs avec un accompagnement et bénéficier d'activités adaptées à leur âge. Ainsi, l'école à journée continue contribue à la mission de l'école publique. A ce jour, si la Maison de l'Enfance assume déjà ce rôle, une réflexion plus globale sur l'accueil des enfants en âge de scolarité s'impose pour répondre aux besoins des familles. Le Canton de Berne a mis en place un tel modèle appliqué à Moutier, que la Ville pourrait étudier.

M. Claude Schluchter renonce à s'exprimer, vu le préavis communiqué par le Conseil communal avant la séance, dont la teneur est la suivante : *"Le Conseil communal propose d'accepter ce postulat puisqu'il estime que le sujet de l'école à journée continue correspond aux besoins d'une partie de la société actuelle et que l'étude de sa mise en œuvre pour la Ville doit être menée. Le Conseil communal estime également que cette étude doit être menée puisqu'à l'heure actuelle, c'est la Maison de l'Enfance qui répond à cette demande alors que ce n'est pas sa vocation première. Les demandes pour ce genre d'accueil sont toujours plus nombreuses et cela pose un véritable problème organisationnel pour l'ensemble de la Maison de l'Enfance. Le sujet de l'école à journée continue est complexe et comprend de nombreux volets à prendre en considération, mais constitue une vraie question sur le fonctionnement de notre société au niveau local et cela mérite donc d'être étudié."*

M. Christophe Günter, PLR, à titre personnel, se dit attristé par ce postulat, qui revient à renoncer à voir ses enfants durant la pause de midi. Père de plusieurs enfants, il met en évidence les échanges ayant lieu durant le repas qu'il partage avec sa famille. Il est également d'avis que les enfants, après l'école, souhaitent prioritairement rentrer chez eux. Les relations avec les autres enfants du quartier assurent les liens sociaux et le développement. M. Günter est d'avis que l'éducation des enfants revient aux parents et non aux éducateurs ou aux enseignants. Pour ces raisons, il refusera ce postulat.

Mme Laurence Studer, UDC, estime que certaines familles n'ont malheureusement pas les mêmes possibilités que M. Günter. Pour ces citoyens-là, Mme Studer est favorable à la proposition du postulat. De ce fait, elle invite le Conseil communal à étudier cette question dans son projet d'école aux Arquebusiers.

Mme Gaëlle Frossard, PS, précise que son postulat ne vise pas à obliger les parents à laisser leurs enfants toute la journée à l'école mais de proposer une alternative à ceux qui le souhaitent ou qui n'ont pas le choix, en raison de leur emploi du temps ou de leur structure familiale.

M. Claude Schluchter indique que le Conseil communal ne souhaite pas forcer les parents mais étudier une alternative à proposer à ceux qui n'ont pas le choix, sur laquelle le Canton planche également. Le modèle de Berne pourrait servir de base, en plus de celui appliqué au Collège Thurmann de Porrentruy. Par ailleurs, l'école à journée continue compte parmi les éléments à étudier dans le cadre du projet d'école aux Arquebusiers.

DECISION : le postulat 4.03/21 - "Pour une école à journée continue", PS, Mme Gaëlle Frossard, est accepté par 32 voix contre 5.

13. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/21 - "PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL "DELÉMONT, CAP SUR 2030" UN BILAN", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

M. Pierre Chételat, PLR, revenant sur le préavis négatif du Conseil communal vu la motion socialiste 5.01/16 - "Mise en œuvre du PAL : pour une information régulière au Conseil de Ville", rappelle la réponse que l'Exécutif y a donné. En effet, il acceptait l'application des mesures requises, comme pour le projet *Delémont marée basse*, la première information intervenant au plus tard en 2017. Un travail conséquent devait être fourni pour l'établissement d'un rapport par législature et le Conseil communal devait communiquer ultérieurement la méthodologie choisie par le nouveau PAL encore en consultation à l'époque. M. Chételat souligne qu'aucun rapport n'est intervenu depuis. Favorable à la mobilité douce, il estime que la taille de la ville ne permet toutefois pas de disposer de transports publics répondant à toutes les attentes. De plus, pour accueillir les habitants des villages voisins, les places de stationnement doivent être suffisantes, notamment aux abords des commerces. M. Chételat souhaite connaître le bilan du PAL, selon la demande faite en 2016. A son sens, elle n'est clairement pas réalisée. En outre, il met en évidence la promotion économique, touchant le Département UETP et la Mairie, en place depuis 2018 seulement. Ainsi, la Ville doit contrôler l'efficacité des actions du PAL, voire les corriger, comme le demande sa motion, complémentaire à celle de 2016.

M. Damien Chappuis, maire, renonce à s'exprimer, vu le préavis communiqué par le Conseil communal avant la séance, dont la teneur est la suivante : *"Le bilan du PAL a déjà fait l'objet d'une intervention précédente identique dont le traitement est en cours, ce qui permettra de présenter une analyse globale du"*

bilan du PAL, y compris sur la problématique de l'attractivité commerciale. Pour les motifs précités, le Conseil communal propose de refuser la motion, d'autant plus avec le bilan du PAL « Cap sur 2030 » en cours de réalisation. Le bilan demandé ici sera inclus dans le bilan global et transmis avec la vision d'ensemble du développement de la Ville."

M. Christophe Badertscher, PS, confirme le bilan attendu depuis plusieurs années, comme l'a rappelé M. Jude Schindelholz dans sa question écrite 2.02/21 - "Mise en œuvre du Plan d'aménagement local : où en est-on ?". La motion lui semble donc superflue et son groupe la refusera.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, rapporte que son groupe ne soutiendra pas cette motion, même s'il en partage l'idée. Admettant que le dossier n'a pas pris le sens décrit au moment de l'adoption du PAL, elle espère que les Autorités en sont conscientes et que la réponse à la question écrite sera suffisante.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que sa motion diffère de celle du groupe socialiste et souhaiterait la rédaction d'un rapport.

DECISION : la motion 5.03/21 - "Plan d'aménagement local "Delémont, Cap sur 2030" un bilan", PLR, M. Pierre Chételat, est refusée par 26 voix contre 11.

14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/20 - "RÉVISER LE RÈGLEMENT DU MARCHÉ DELÉMONTAIN", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME MAGALI ROHNER

M. Claude Schluchter informe que le Conseil communal devrait ratifier d'ici à la pause estivale l'ordonnance relative aux foires et aux marchés, comme indiqué en novembre dernier. La Commission de la mairie, actuellement freinée dans ses travaux, devra aussi prendre connaissance de cette disposition, représentant une partie du règlement de police, en cours de révision.

15. RÉPONSE À LA MOTION 5.12/20 - "CLAIR-LOGIS EN MAINS PUBLIQUES", PS, M. MARC RIBEAUD

Mme Esther Gelso indique qu'une clause permettant à la Fondation Clair-Logis ou la Municipalité de devenir propriétaire du nouvel EMS figure dans le permis de construire et dans un droit de superficie distinct et permanent. Par cette clause, les parties s'engagent dans un délai de six mois avant la réception de l'ouvrage à entrer en pourparlers en vue de conclure entre elles un acte notarié - droit d'emption ou vente immobilière, afin de permettre à la Ville d'acquérir le terrain et les constructions et installations. Elles mandateront un collège d'experts neutres chargé d'évaluer la valeur vénale de l'objet selon des critères qu'elles auront préalablement admis, en tenant compte de la situation du marché à la période de transaction. Ainsi, l'évaluation ne peut intervenir avant août 2022 ou fin 2022, mais en tous les cas six mois avant l'ouverture de la résidence. Selon les paramètres actuels, la Compagnie du Pont-Neuf, maître de l'ouvrage, l'estime entre 22 et 25 millions de francs, ce qui nécessitera l'accord du peuple.

16. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

A été déposée

- **motion 5.04/21** - "Place de l'Etang : un parking accueillant et pratique", PCSI, Mme Pauline Rais

La séance est levée à 22 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Florine Jardin

Nadia Maggay